



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation économique des prestataires de foires et salons

Question écrite n° 35773

Texte de la question

M. Bertrand Sorre attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance sur la situation économique des prestataires de foires et salons. Depuis plus de neuf mois, l'épidémie de la covid-19 a contraint le Gouvernement à interdire la quasi-totalité des salons et foires professionnels ou grand public. L'absence d'activité a plongé le secteur dans une situation financière et sociale dramatique. De récentes mesures ont permis de faire bénéficier d'aides le secteur de l'événementiel et notamment les organisateurs des foires et salons. Toutefois, les prestataires de foires et salons ne peuvent directement bénéficier de ces aides puisqu'elles sont répertoriées sous des codes d'activité principale (APE) différents. Pourtant, ces entreprises contribuent à l'existence de ces foires et salons et génèrent habituellement une activité économique importante. Il souhaite lui indiquer que, d'après les professionnels du secteur, plus de la moitié des entreprises du stand auront fermé d'ici mars 2021, si aucune mesure n'était annoncée rapidement. Il lui demande dès lors si des mesures de soutien sont envisagées par le Gouvernement au bénéfice de ces entreprises spécifiques.

Texte de la réponse

Depuis le mois de mars 2020 et le début de la crise, le Gouvernement s'est mobilisé pour venir en soutien aux entreprises affectées par la crise sanitaire. C'est pourquoi, un dispositif complet de soutien aux entreprises a été mis en place, puis prolongé et adapté mois après mois pour répondre au mieux à la situation des entreprises les plus affectées par les conséquences économiques de la situation sanitaire : fonds de solidarité, aide dite « coûts fixes », aide à la reprise des fonds de commerce, délais de paiement ou exonérations d'échéances sociales et fiscales, dispositif d'activité partielle simplifié et renforcé... Au niveau national, le dispositif du fonds de solidarité a dépassé les 36 milliards d'euros et le soutien aux entreprises a atteint près de 240 milliards d'euros lorsque l'on y ajoute les 140 milliards d'euros de prêts garantis par l'Etat accordés. Ces montants sont historiques et à la hauteur des enjeux de la crise. Par ailleurs, un plan sectoriel événementiel annoncé par le Premier ministre doit notamment permettre en 2022 de stimuler les foires et salons par une aide aux exposants de près de 100 millions d'euros.

Données clés

Auteur : [M. Bertrand Sorre](#)

Circonscription : Manche (2^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35773

Rubrique : Emploi et activité

Ministère interrogé : [Économie, finances et relance](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances et relance](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 janvier 2021](#), page 596

Réponse publiée au JO le : [28 décembre 2021](#), page 9177